Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901797-20251211-DEL_2025_06_11-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2025-06-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER

Séance ouverte à 19h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO, RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

Absents excusés : Mme MAYOL qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. GUILLERM qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme LE TRAON qui a donné procuration à M. GUIZIOU

Absente : Mme BERGOT

****

OBJET : Projet de vente d'un délaissé de voirie communale

❖ **M. et Mme ABAZIOU – Penfrat**

M. BESSON expose :

M. et Mme ABAZIOU, propriétaires de la parcelle cadastrée YD 134, au 32 Penfrat, demandent à faire l'acquisition d'un délaissé de voirie communale. Cette portion de terrain est d'une contenance cadastrale approximative de 60,90 m².



La surface sera déterminée par bornage réalisé par un géomètre.
Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Vu la saisine des Domaines,
Vu l'avis favorable de la commission Finances et personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ***Accepte la cession d'un délaissé de voirie communale à M. et Mme ABAZIOU, situé à l'ouest de la parcelle cadastrée section YD n°134, et située à Penfrat,***
- ***Fixe le prix de la cession à 15 €/m² soit 915,00 € (valeur arrondie), conformément à l'avis des Domaines,***
- ***Autorise le maire à signer l'acte de vente et toutes autres pièces nécessaires à cet effet si le projet n'apporte ni observation, ni réclamation défavorable au cours de l'enquête publique locale.***
- ***Précise que les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire ...) sont à la charge de M. et Mme ABAZIOU.***

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901797-20251211-DEL_2025_06_11-DE

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER